

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2023

37 membres en exercice
14 présents – 14 pouvoirs – 28 votants
Convocation adressée et publiée le 5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78),

Etaients présents :

Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) – Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) – Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) – Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) – Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Ont donné pouvoir

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Sylvie BARBERI Adjointe au Maire de Cerny (91) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) – Huguette FOUICHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) donne pouvoir à Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) – Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) donne pouvoir à Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) donne pouvoir à Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) – Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95).

Etaients absents excusés

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) – Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) – Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) – Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) – Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) – Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91) – Fabienne PANTOUSTIER payeur départemental des Yvelines, comptable du Centre de gestion.

Délibération n° 2023-16 portant sur la création de trois emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité pour 2023

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 21 juin 2023
Conseil d'administration du 13 juin 2023



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2023

Délibération 2023 – N°16

Objet

Création de trois emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité pour 2023

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Chaque année, le Conseil est sollicité pour autoriser la création d'emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité durant la période estivale.

Après recensement des besoins, il est proposé pour l'année 2023, la création de trois emplois non permanents sur les mois de juillet et août, à temps complet, soit :

- Un emploi sur le grade d'adjoint administratif pour le département Carrières, afin d'assurer de l'assistance administrative pendant la période estivale ;
- Un emploi sur le grade d'adjoint administratif pour le service Finances afin d'effectuer les rapprochements comptables ;
- Un emploi sur le grade d'adjoint technique pour les Services Techniques afin d'assurer la continuité des travaux quotidiens d'entretien et de maintenance du site.

La ou les personnes recrutées seront rémunérées sur le 1^{er} échelon du grade.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le tableau des effectifs du centre de gestion,
- Considérant les besoins des services carrières, finances et techniques pour la période estivale,
- Vu l'exposé du président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

- Autorise la création de deux emplois non permanents d'adjoint administratif et d'un emploi non permanent d'adjoint technique, pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet pour les mois de juillet et août 2023.

Pour extrait conforme,



Le président,

Daniel LEVEL

Maire de la commune déléguée

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2023

Application agréée E-legalite.com